

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/176

INTERDICTION DE CIRCULATION RUE DE LA COLME, DE DUNKERQUE ET DE LA VICTOIRE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. LEFEBVRE Olivier de la société CITEOS, qui va réaliser des travaux de mise hors exploitation du réseau Enedis et de la dépose des supports bétons, pour le compte du Territoire d'Énergie Flandre

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera interdite pour tous les véhicules (sauf riverains) du 09/09/2024 au 04/10/2024 rue de la Victoire, rue de la Colme (N°38 au 44) et rue de Dunkerque (du poste edf au N°44).

Art 2 : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores du 09/09/2024 au 04/10/2024 rue de l'Aa (N°1 au 40).

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier, du maintien des entrées d'habitation, du maintien de la collecte des ordures ménagères et recyclables, et des accès à tous les véhicules de secours.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise CITEOS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 06/08/2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.